



PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité






PROTÉGEONS LES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES

Les départements de la Gironde, des Landes
et du Lot-et-Garonne sont classés à haut risque feux de forêt.
Le risque de feu de forêt est permanent et augmente avec la fréquentation.
La plus grande menace pour la forêt c'est chacun d'entre nous !

 **95%**
des feux de forêt sont
d'origine **humaine**

 **5%**
sont dus à la **foudre**

ACCÈS RÉGLEMENTÉ : INTERDICTIONS PONCTUELLES

- Faible**  DU 01/10 AU DERNIER JOUR DE FÉVRIER
- Moyen**  DU 01/03 AU 30/09, PRUDENCE
- Élevé**  ACCÈS EN FORÊT INTERDIT DE 14H À 22H SAUF DÉROGATIONS
- Très élevé**  ACCÈS EN FORÊT ET AUX SITES DE LOISIRS AMÉNAGÉS INTERDITS DE 14H À 22H SAUF DÉROGATIONS
- Exceptionnel**  TOUT ACCÈS EN FORÊT INTERDIT



VOTRE PRUDENCE EST UNE NÉCESSITÉ.

Avant de vous rendre en forêt, pensez à vous renseigner sur :



EN CAS D'INCENDIE
COMPOSEZ LE
18 OU LE 112

gironde.gouv.fr
landes.gouv.fr
lot-et-garonne.gouv.fr
dpci-aquitaine.fr

Code forestier, Règlement interdépartemental feu de forêt 2023,
Règlements sanitaires départementaux. Le non respect de ces interdictions entraîne des poursuites judiciaires.





**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LORSQUE JE SUIS EN FORÊT



**NE PAS ALLUMER
DE FEU**



**NE PAS CIRCULER AVEC DES VÉHICULES
À MOTEUR SUR LES PISTES FORESTIÈRES**



NE PAS FUMER



NE PAS CAMPER



**NE PAS JETER
DE DÉCHETS**

AUTOUR DE MA MAISON



**NE PAS ALLUMER
DE FEU D'ARTIFICE**



**NE PAS ALLUMER DE
LANTERNE VOLANTE**

LES RÈGLES À RESPECTER

**LES ACTEURS DE LA
DÉFENSE DES FORÊTS
CONTRE L'INCENDIE SONT :**

les services de l'État,
les communes,
les SDIS,
les structures de DFCI
l'ONF

Ces règles s'appliquent à tous, à tout moment.
Elles peuvent être complétées par des
interdictions ponctuelles en fonction des niveaux
de vigilance, renseignez-vous !

Emploi du feu et incendie involontaire (L163-4 du CF) amende de 4ème classe et sanctions pénales.
En cas de départ d'incendie, peines de prison de 6 mois à 3 ans.

LA DFCI AQUITAINE, ACTEUR MAJEUR DE LA PRÉVENTION FACE AU RISQUE FEU DE FORÊT

La défense des forêts contre l'incendie, organisée par les propriétaires forestiers en associations locales, unions départementales et régionale, a pour rôle d'aménager et surveiller les massifs ainsi que d'informer l'ensemble des publics sur le risque feu de forêt. Les aménagements réalisés, pistes forestières et points d'alimentation en eau, sont réservés aux professionnels de la forêt et à l'intervention des sapeur-pompier :

RESPECTEZ-LES !

Toutes les infos sur dfci-aquitaine.fr